



Délibération

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180706-2018_67MODAPCP-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

2018 – 67 BUDGET PRINCIPAL 2018 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – « VOIRIE »

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Dominique ARNAUD à Jean-Philippe MACHON, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Absents : 3

Bruno DRAPRON, Fanny HERVE, Annie TENDRON.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BERTHELOT.

Date de la convocation : 21 juin 2018.

Date d'affichage : 09 JUIL. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 portant modification des autorisations de programme,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l'exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées lors du Budget Supplémentaire 2018,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 14 juin 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur les nouveaux montants d'autorisations de programmes tels qu'indiqués dans le tableau joint pour l'AP « Voirie ».



- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint pour l'AP « Voirie ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 7 (François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et en celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Modification des AP/CP existants

	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP NOUVEAUX 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP NOUVEAUX 2021	Ancien montant global de l'AP	Nouveau montant global de l'AP
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	19 913 906,17	45 921,82	22 200,00	22 200,00						19 982 027,99
VIDEO PROTECTION	57 429,50	78 165,40	50 000,00	50 000,00						185 594,90
VOIRIE		481 684,93	1 170 500,00	1 310 500,00	760 000,00	700 000,00	522 815,07	382 815,07	3 635 000,00	3 635 000,00
TOTAL	19 971 335,67	605 772,15	1 242 700,00	1 382 700,00	760 000,00	700 000,00	522 815,07	382 815,07	24 070 859,27	23 802 622,89